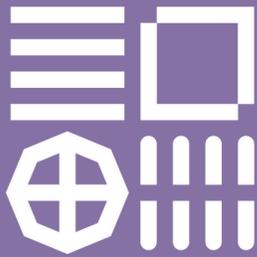


JACQUEMINOIS

Volume 17, numéro 1, 23 janvier 2025



Fiers de nos racines



 Marjolaine Mailhot

MOT DU CONSEIL

Chères citoyennes, chers citoyens,

C'est un début d'année déjà mouvementé que nous connaissons; seulement quelques semaines se sont écoulées en 2025 et déjà, l'appel d'offres pour le projet de démolition de l'église et de construction du nouveau complexe municipal a été lancé, Hydro-Québec a rencontré les citoyens pour présenter la programmation de travaux de l'année à venir qui ont débuté avec une fermeture complète de la montée Saint-Jacques jusqu'en avril et finalement, nous avons eu la triste nouvelle à l'effet que le projet d'agrandissement de l'école primaire était mis sur pause pour une durée indéterminée. Cette édition du Jacqueminois contient plus d'informations sur les deux derniers points dans les prochaines pages.

Le règlement de taxation ayant été adopté à la dernière séance, vous recevrez au début du mois de février, les nouveaux comptes de taxes pour l'année 2025. Nous tenons à réitérer l'effort du conseil municipal pour éviter toute augmentation du compte de taxes, considérant la hausse de plus de 40 % de la valeur des immeubles sur le nouveau rôle d'évaluation.

On en profite pour vous rappeler que vous pouvez désormais obtenir votre compte de taxes dans le portail citoyen Voilà ! et même, sélectionner l'option pour ne plus en recevoir de copie papier et éviter le gaspillage. D'ailleurs, le début d'année 2025 rime aussi avec la modernisation de la collecte des matières recyclables, voyez tout le détail à cet effet sur la page internet de Compo Haut-Richelieu <https://www.compo.qc.ca/recycler/>.

En terminant, nous vous prévoyons une magnifique activité hivernale le 22 février prochain pour réchauffer le cœur des petits et des grands. C'est l'occasion de briser le froid d'hiver pour retrouver notre communauté festive et engagée dans le cadre d'une journée bien remplie, au menu : partie de balle molle extérieure, tournoi de babyfoot humain, dîner grilled cheese, spectacle de musique traditionnelle et bien plus.

Au plaisir de vous y retrouver !

Votre conseil municipal.

INFORMATIONS SUR LES SÉANCES DU CONSEIL



Prochaine rencontre : mardi 11 février 2025 | 19 h

Lieu: 20, rue Principale



Les séances sont diffusées en simultanée sur la plateforme TEAMS | Lien et code disponible sur l'événement du site internet.



L'enregistrement est rendu disponible au lendemain des séances sur la chaîne YouTube et le site internet.

DOSSIERS DE GREFFE ET AFFAIRES POLITIQUES

Dépôt de projets de règlements

[Projet règlement numéro RE-305 décrétant une dépense de 12 852 159 \\$ et un emprunt de 12 852 159 \\$ pour la démolition de l'église et la construction d'un complexe municipal](#)

L'objet de ce règlement est de fixer les modalités d'emprunt et de remboursement de cet emprunt pour permettre au conseil de réaliser des travaux de démolition de l'ancienne Église et de construction d'un complexe municipal.

[Projet de règlement numéro AD-109-1 modifiant le règlement numéro AD-109 constituant les comités consultatifs municipaux](#)

L'objet de ce règlement est d'apporter des modifications au règlement AD-109 notamment pour permettre aux comités d'être constitués annuellement, en fonction des besoins et orientations du conseil.

Nouveaux règlements en vigueur

[Règlement numéro TX-503 visant à fixer le taux de taxe municipale et les conditions de perception et de tarification de l'exercice 2025](#)

L'objet de ce règlement est de définir les différents taux de taxation à imposer aux citoyens selon les secteurs et les services, conformément au budget adopté en séance extraordinaire pour l'année 2025.

[Règlement numéro AD-108-2 modifiant le règlement numéro AD-108 relatif aux tarifs des biens et services rendus par la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur](#)

L'objet de ce règlement est d'apporter des modifications au règlement numéro AD-108 notamment pour ajouter un article sur la location de salles et revoir les tarifs de certains services des départements de sécurité incendie, d'urbanisme et de loisirs.

DOSSIERS SÉCURITÉ PUBLIQUE

Après une tempête de neige, il est primordial de prendre des mesures pour garantir la sécurité de votre domicile. Parmi ces précautions, dégager les issues de secours est une habitude essentielle à adopter. Cette pratique, trop souvent négligée, peut s'avérer cruciale en cas d'urgence.

Les sorties de secours, comme les portes arrière et les fenêtres du rez-de-chaussée, peuvent être obstruées par la neige, compromettant ainsi des voies d'évacuation vitales.

Une fois les issues de secours dégagées, veillez à maintenir en permanence une voie d'accès libre et sécurisée. Merci de contribuer à la sécurité de tous!



Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes

Les propriétaires d'immeubles dont le solde de taxes de l'année 2023 ou précédente, ne serait pas complètement acquitté au 11 février 2025 s'exposent à la vente pour défaut de paiement de taxes de cet immeuble (cette appellation inclue les lots non construits).

Les propriétaires concernées ont été informés par un premier avis en novembre, ainsi qu'un avis final en janvier. Lors de la séance du 11 février 2025, une liste de ces immeubles, avec l'adresse et le nom des propriétaires sera déposée publiquement.

Si, à 15h le 11 février 2025, le solde de taxes dues pour les années 2023 et précédentes, plus les intérêts cumulés à ce jour ne sont pas entièrement acquittés, la municipalité procédera au transfert du dossier à la MRC des Jardins-de-Napierville qui tiendra la vente aux enchères de ces immeubles le jeudi 8 mai 2025.

On invite les personnes concernées à régler leur solde de taxes dès que possible.

Voilà! Pour le compte de taxes en ligne et la réduction de papier

Il est encore temps de vous inscrire pour recevoir votre compte de taxes entièrement en ligne.

Le logiciel Voilà! qui sert de portail citoyen permet d'organiser des consultations publiques, des sondages, de partager un calendrier d'événements ou de collectes, mais aussi de consulter le compte de taxes en ligne.

Les citoyens et citoyennes peuvent donc se rendre sur leur portail personnalisé et ajouter les comptes de taxes relatifs à leur.s propriétét.s dans leur portail.

Cette démarche permet non seulement d'accéder plus rapidement à vos informations personnelles, mais aussi, d'économiser du papier dans un souci de protection de l'environnement et d'écoresponsabilité.

On vous invite donc à souscrire dès maintenant au portail Voilà!. N'oubliez pas de sélectionner l'option pour le recevoir en ligne uniquement à défaut de quoi, vous aurez aussi une copie par la poste!

Pour procéder à l'inscription, il faut avoir en main le format papier du compte de taxes sur lequel figurent les informations suivantes (vous pouvez nous téléphoner si vous l'avez perdu) :

Votre numéro de compte (202X-XXXXXX)

Le total à payer indiqué sur le coupon 1.

Nouveaux propriétaires

La création de votre compte de taxes en ligne devra être faite à la suite de la réception de la facture annuelle, au mois de janvier suivant la date d'acquisition de votre propriété.

Les comptes de taxes seront disponibles au plus tard le 10 février 2025.



Dates de versements de taxes à retenir

Veillez prendre note que les taxes seront perçues en quatre versements aux dates suivantes :

1er versement	13 mars 2025*
2e versement	8 mai 2025
3e versement	10 juillet 2025
4e versement	11 septembre 2025

*Cette date n'est pas définitive puisqu'elle doit correspondre au 30e jour suivant l'expédition des comptes de taxes. Elle sera confirmée dans l'envoi.

Crédit de taxes pour les logements intergénérationnels

Le conseil municipal a choisi, cette année, d'offrir un crédit de taxes pour les immeubles correspondants aux critères de logements intergénérationnels.

Pour être admissibles, les propriétaires de ces immeubles doivent remettre à la municipalité, avant l'entrée en vigueur du règlement de taxation de chaque exercice financier, un formulaire de déclaration du lien de parenté.

Ce crédit s'applique à la tarification pour la collecte des ordures ménagères, ainsi qu'au tarif pour la contribution au fonds d'immobilisations du service de sécurité incendie.

Pour être reconnues comme un logement intergénérationnel, les constructions doivent avoir fait l'objet d'un permis municipal et respecter les critères établis par le règlement de zonage, dont, de façon non limitative, les suivants :

- Un lien de parenté ou d'alliance, y compris par l'intermédiaire d'un conjoint de fait, avec un des propriétaires de l'habitation, soit un grand-parent, un parent, un enfant, un petit-enfant, un frère ou une sœur, une tante ou un oncle et une nièce ou un neveu ;
- Une seule adresse civique pour les deux logements ;
- Une superficie n'excédant pas 50% de la superficie totale du bâtiment ;
- Un accès principal au logement intergénérationnel par une pièce commune avec le logement principal ;
- Une aire commune reliant en permanence les deux logements (les corridors et le garage ne sont pas considérés comme des aires communes) ;
- Une seule entrée de service pour l'électricité, l'aqueduc, l'égout et le gaz naturel.

Si vous avez un projet en tête ou un logement habité par un membre de la famille pouvant correspondre à ces critères, n'hésitez pas à communiquer avec le département d'urbanisme pour confirmer le tout et obtenir le crédit pour la prochaine année financière.

DOSSIER D'URBANISME

Le service de l'urbanisme de Saint-Jacques-le-Mineur tient en ce début d'année 2025, à vous rappeler que le Règlement provincial sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées prévoit que la vidange des fosses septiques doit être effectuée tous les deux ans, ce qui inclut donc l'ensemble des résidents ayant effectué leur dernière vidange en 2023.

Il est donc important pour les citoyens concernés de procéder à cette vidange et d'en conserver la preuve (facture) afin d'en transmettre une copie à la municipalité dès que possible directement au bureau municipal durant les heures d'ouverture ou par courriel à inspection@sjlm.ca



DOSSIERS COMMUNAUTAIRES

Bibliothèque Saint-Jacques-le-Mineur

89, rue Principale

Heures d'ouvertures régulières

Lundi	13 h à 20 h
Mercredi	13 h à 20 h
Vendredi	13 h à 16 h
Samedi	10 h 30 à 12 h



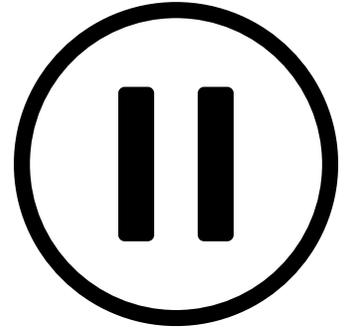
Dossier d'agrandissement de l'école primaire mis en pause

Nous tenons à vous informer d'une nouvelle situation concernant l'agrandissement de l'école primaire St-Jacques.

Récemment, tous les centres de services scolaires du Québec ont reçu de nouvelles directives du ministère de l'Éducation (MEQ) à propos des investissements prévus pour les travaux de construction neuve ou d'agrandissement. Ainsi, le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières (CSSDHR) doit contribuer à un effort collectif en mettant sur pause, à la demande du gouvernement, le projet d'agrandissement de notre école.

Bien que cette nouvelle puisse être décevante, cette situation se veut temporaire. Nous vous tiendrons assurément informés de son évolution.

Entre-temps, vous pouvez adresser vos questions, s'il y a lieu, au Service à la clientèle du CSSDHR à servicealaclientele@cssdhr.gouv.qc.ca.



SÉANCE D'INFORMATION POUR LES PARENTS

la stimulation du langage

CHEZ LES TOUTS-PETITS

Stimulation du langage chez les 30-60 mois.

Présenté par :

Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries Québec

Sujets qui seront abordés :

- Les étapes attendues du développement du langage et de la communication
- Les stratégies de stimulation adaptées au niveau de développement
- Les échanges et réponses aux interrogations des parents

Inscription en ligne via le lien suivant : <https://www.eventbrite.com/e/1092475837639?aff=oddtcreator>

Date: 19 février 2025
Heure: 19:00
Lieu: virtuel via TEAMS

Politique de remboursement d'activités de loisirs, culturelles et sportives

La politique de remboursement des activités de loisirs, sportives et culturelles, ainsi que de camp de la municipalité (PL-AD-49) est entrée en vigueur le 1er janvier dernier.

Cette politique a pour objectif d'assurer la pérennité de la contribution financière de la municipalité relative au remboursement de l'inscription à des activités qui ne sont pas données par la municipalité ou à un service de camp de jour.

La municipalité accorde un montant de 50 \$ par résident par session pour rembourser une partie ou la totalité de l'inscription à une activité, pour un maximum de trois sessions équivalent à 150 \$ par année et par résident, jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire. Pour le camp de jour, la municipalité accorde un montant de 6 \$ par jour par enfant pour la durée normale des camps, soit huit (8) semaines, équivalent à un maximum de 240 \$ par année et par enfant.

Les demandes de remboursement présentées par des résidents ayant un solde dû supérieur à dix (10) \$ à la municipalité ne sont pas admissibles.

Pour consulter la politique dans son ensemble ou pour déposer une demande de remboursement, veuillez consulter le site internet de la municipalité dans la section des programmes d'aide financière : <https://www.saint-jacques-le-mineur.ca/aide-financiere/>.



Nouvelles de la Friperie La suite des choses



Vente à 1\$ sur tous les vêtements et accessoires

Sections filles, garçons hommes et femmes

Jeudi 30 janvier 13 h à 16 h
Vendredi 31 janvier 18 h 30 à 21 h
Samedi 1er février 10 h à 13 h



144, rue
Principale,
Saint-Edouard

Service de transport adapté

Cette année encore, la municipalité a renouvelé l'entente de partenariat avec la Ville de St-Jean-sur-Richelieu pour la fourniture d'un service de transport adapté.

Ceux et celles qui aimeraient en bénéficier gratuitement peuvent le faire en contactant le service au 450-359-2010.

Pour tous les détails, visitez la page du service au lien suivant : <https://sjsr.ca/transport-collectif/transport-adapte/>



DOSSIERS TRAVAUX PUBLICS

Prenez note que les travaux du chantier Hertel-New York sont de retour depuis lundi le 20 janvier 2025.

Envisagez une fermeture complète de la montée Saint-Jacques entre 7 h et 17 h 30 (les heures seront respectées) selon les entraves et les dates suivantes :

- PHASE 1 : entre le 20 janvier et le 21 février 2025, entre Saint-Philippe Sud et le rang Saint-André
Détour possible par le rang Saint-André dans les deux sens.
- PHASE 2 : entre le 24 février et le 4 avril 2025, entre le rang Saint-André et la bretelle de la sortie 29 de l'A15 direction Sud
Détour par la municipalité de Saint-Cyprien de Napierville ou la ville de Saint-Philippe.

Des travaux sont également prévus sur la route Edouard VII direction ville de Saint-Philippe, mais pour l'instant nous n'avons pas tous les détails.

Les fermetures complètes permettent entre autres de faire les travaux plus rapidement et assurent mieux la sécurité des travailleurs du chantier.

DOSSIERS MATIÈRES RÉSIDUELLES

Collectes à venir:

	Jour de collecte	Fréquence de collecte
Déchets	Jeudi	Aux 2 semaines à l'année
Récupération	Jeudi	Aux 2 semaines à l'année
Compostage	Mardi	Aux 2 semaines de décembre à avril
Gros rebuts non valorisables	13 février et 13 mars	Chaque mois

Aussi : Aucun surplus collecté en dehors des bacs roulants.

DES QUESTIONS POUR VOS COLLECTES?
Contactez Compo!

AJOUTEZ-NOUS À VOTRE RÉPERTOIRE

Compo-Haut-Richelieu
450 347-0299
compo.qc.ca

R Récupération

C Compostage

D Déchets

 Gros rebuts non valorisables

✓ = matelas, divan, tapis, toiles

⊗ = meuble de bois, toilette, etc.

FÉVRIER						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	C		R		
16	17			D 		
23	24	C		R		
				D		

MARS						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	C		R		
16	17			D 		
23/30	24/31	C		R		
				D		

Calendrier de collecte 2025

Ne ratez plus aucune collecte avec Compo Collectes, l'application incontournable pour gérer vos déchets de manière simple et efficace.

- Ayez accès à votre calendrier en tout temps
- Recevez des rappels personnalisés pour chaque collecte.

C'est gratuit et facile! Disponible via l'App Store d'Apple et le Google Play store.

Il est aussi possible de télécharger et d'imprimer le calendrier via le site web à compo.qc.ca/collectes

Contenants, emballages, imprimés. C'est tout.

En janvier 2025 s'amorce la modernisation de la collecte sélective partout dans la province et le Haut-Richelieu n'y fait pas exception. Peu de changements entraîneront des répercussions sur le quotidien des citoyens.

1. Dorénavant, une seule question à se poser avant de mettre un produit au bac de récupération : Est-ce un contenant, un emballage ou un imprimé? Si la réponse est oui, ça va dans le bac!

Faire notre part pour le succès de la collecte sélective (matières recyclables), c'est mettre en place de bonnes habitudes en lien avec notre bac de récupération.

Comment faire?

- Vider et rincer légèrement les contenants.
- Séparer les matières recyclables d'un même contenant ou emballage. Par exemple, on retire le sac de la boîte de biscuits.
- Faire des boulettes avec le papier d'aluminium.

Pour plus d'informations : compo.qc.ca/recycler

Élargissement de la consigne

La consigne sur les contenants de boissons gazeuses et de bière est bien établie au Québec depuis près de 40 ans. Cette mesure incitative permet de recycler près de 100 % des contenants rapportés, réduisant ainsi la consommation de matières premières pour fabriquer de nouveaux produits comme des vêtements, du mobilier urbain ou des vélos.

Depuis le 1er novembre 2024, une réforme du système de consigne a été mise en œuvre afin de maximiser la récupération et de renforcer le recyclage durable au Québec. La première phase a introduit plusieurs nouveautés :

- Tous les contenants en aluminium (de 100 ml à 2 l) sont désormais consignés, y compris les petites canettes de boissons diverses.
- Le montant de la consigne a doublé pour la plupart des contenants, passant à 10 cents pour l'aluminium et le plastique, et à 25 cents pour certaines bouteilles en verre (500 ml à 2 l).
- Les détaillants ayant une superficie de vente de plus de 375 m² sont maintenant tenus d'accepter les retours, tandis que les commerces plus petits en sont exemptés.

La deuxième phase de la réforme, prévue pour le 1er mars 2025, élargira la consigne à tous les contenants de 100 ml à 2 l, incluant les contenants multicouches (cartons de lait et boîtes à jus), en plastique (bouteilles d'eau) et en verre (bouteilles de vin).

Une troisième phase est prévue en 2027.

Pour connaître les lieux de dépôt près de chez vous : consignaction.ca/carte-des-lieux-de-retour/

CAR MA VAL

SAINT-JACQUES-LE-MINEUR

PRÉSENTÉ PAR  Desjardins



 263, route Édouard VII, Saint-Jacques-le-Mineur

SAMEDI 22 FÉVRIER 2025

HORAIRE

10h à 17h



Activités libres : peinture sur neige, JENGA géant, Connect 4, lancer de la hache, patinage, glissade

10h à 12h



Partie de balle avec la Ligue de balle de St-Jacques
Venez les encourager!

Dès 10h



Début du tournoi de Babyfoot humain
Équipe de 6 joueurs, parents/enfants, inscris-toi à loisirs@sjlm.ca avant le 19 février 2025

11h30 à 13h



Dîner grilled cheese servi par le Service de sécurité incendie
GRATUIT

Midi à 16h



Début de la compétition de bûcherons
Inscription sur place, 10 ans et plus

Midi à ...



Dégustation de tire sur neige, bouillon de poulet, café, chocolat chaud et breuvage pour adultes jusqu'à épuisement des stocks.

16h à 17h30



Spectacle de musique traditionnelle québécoise



Carole
MALLETTE
DÉPUTÉE DE HUNTINGDON

